

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 425**16 mars 2002****SOMMAIRE**

Acraf International S.A., Luxembourg	20364	Gevapan Invest Holding S.A., Luxembourg	20385
Acraf International S.A., Luxembourg	20365	Gevapan Invest Holding S.A., Luxembourg	20385
Aerolit S.A., Luxembourg	20390	Godfroy & Associés S.A., Luxembourg	20393
Agralux S.A., Luxembourg	20396	(N.) Graas, S.à r.l., Luxembourg	20361
Arbis S.A., Luxembourg	20354	Hammer Logistik A.G., Bettembourg	20383
Armor S.A., Luxembourg	20392	Hammer Logistik A.G., Bettembourg	20383
Athis S.A.H., Luxembourg	20354	Hammer Transport A.G., Bettembourg	20384
Auto-Vision S.A., Mondorf-les-Bains	20398	Hammer Transport A.G., Bettembourg	20384
Boucherie-Salaisons Marco Meyer, Bascharage	20378	Hinpal S.A., Luxembourg	20366
(Karl) Braun Lux Intérieur, S.à r.l.	20369	Hospilux S.A., Contern	20389
Bressart Finance S.A., Luxembourg	20380	Hospilux S.A., Contern	20389
Cadeaux Loschetter, S.à r.l., Luxembourg	20374	Immobil Eco S.A.H.	20374
Catu S.C.I., Luxembourg	20362	Immobilia, S.à r.l., Howald	20375
Ceratingsten, S.à r.l., Niedercorn	20396	Industra S.A.H., Luxembourg	20398
Cheminco S.A., Luxembourg	20392	Innovalux Computers, S.à r.l., Luxembourg	20376
Cheminco S.A., Luxembourg	20392	Innovalux, S.à r.l., Luxembourg	20376
Cheminco S.A., Luxembourg	20392	International Sporting Travel S.A., Luxembourg	20398
Cofiso S.A.H., Luxembourg	20396	Interoute, S.à r.l., Foetz	20379
Compact A.G., Luxembourg	20387	Lado S.A., Luxembourg	20391
Compact A.G., Luxembourg	20387	Lado S.A., Luxembourg	20391
Confection Maffi, S.à r.l., Differdange	20386	Marketelematica S.A., Luxembourg	20372
Costume International, S.à r.l., Luxembourg	20393	Marketelematica S.A., Luxembourg	20372
Ecoterres Luxembourg S.A., Luxembourg	20397	Marketelematica S.A., Luxembourg	20372
Elan, S.à r.l., Bertrange	20382	Marketelematica S.A., Luxembourg	20372
Elan, S.à r.l., Bertrange	20382	Matina S.A., Luxembourg	20376
Entreprise Alfio Santini & Fils, S.à r.l., Luxembourg	20370	Meres S.A., Luxembourg	20355
Eurimmo S.A., Luxembourg	20382	Meres S.A., Luxembourg	20356
Eurimmo S.A., Luxembourg	20382	Mitezza S.A., Luxembourg	20391
Eurimmo S.A., Luxembourg	20383	Miwwelhaus Koeune S.A., Mersch	20383
Euro Deal, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	20363	Moulins Gantenbein, S.à r.l., Fentange	20379
Euro-Motor Graas, S.à r.l., Luxembourg	20366	Nancy Real Estate Company, S.à r.l., Luxembourg	20365
European Styl Corporation, Rollingen	20357	Nostag S.A., Luxembourg	20375
Eurosalon, S.à r.l., Bereldange	20371	Pharmacopole S.A., Leudelange	20388
Eurosalon, S.à r.l., Bereldange	20371	Pharmacopole S.A., Leudelange	20388
FidESCO S.A., Luxembourg	20388	Plander Securities Limited S.A., Luxembourg	20381
FidESCO S.A., Luxembourg	20388	Plander Securities Limited S.A., Luxembourg	20381
Fiparmo S.A., Luxembourg	20397	Point Blank Promotions S.A., Luxembourg	20389
Fondation François-Elisabeth, Luxembourg	20380	Point Blank Promotions S.A., Luxembourg	20389
FZ Peintures, S.à r.l., Luxembourg	20375	Point Blank Promotions S.A., Luxembourg	20390

Point Blank Promotions S.A., Luxembourg	20390	Silex S.A., Luxembourg	20386
Prebon Yamane (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20397	Sitrag Trading S.A., Luxembourg	20381
Prom-Info Europe S.A., Oberanven	20378	Sitrag Trading S.A., Luxembourg	20381
Promat Europe S.A., Luxembourg	20390	Société d'Exploitation Reinertz & Cie, S.à r.l., Luxembourg	20377
Rade, S.à r.l., Differdange	20361	Société Forestière Continentale S.A., Luxembourg	20384
Rade, S.à r.l., Differdingen	20360	Société Forestière Continentale S.A., Luxembourg	20384
Ramira S.A., Luxembourg	20374	Société Forestière Continentale S.A., Luxembourg	20385
Rebra, S.à r.l., Luxembourg	20377	Société Forestière Continentale S.A., Luxembourg	20385
Romabelle, S.à r.l., Bridel	20387	Solal S.A.H., Oberanven	20377
Romabelle, S.à r.l., Rosport	20387	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Romabelle, S.à r.l., Rosport	20387	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
S.E.E.T., S.à r.l., Luxembourg	20378	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20359	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20359	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20359	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20359	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20360	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Sandbar Investments S.A., Luxembourg	20360	Steinfort Investments S.A., Luxembourg	20358
Santini & Co, S.à r.l., Luxembourg	20371	Sterling Financial Group, S.à r.l., Luxembourg	20357
Serena S.A., Luxembourg	20379	Toma S.C.I., Luxembourg	20363
SISEG, S.à r.l., Luxembourg	20356	Trend-Invest S.A., Luxembourg	20362
Silex S.A., Luxembourg	20386	Zamora S.A., Luxembourg	20391
Silex S.A., Luxembourg	20386		

ATHIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.005.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Flemming licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77005/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ARBIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.885.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77006/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

MERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.265.

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.265, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 août 2001, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Désignation de la valeur nominale des actions existantes, c.à.d. il existe 310 actions d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

2) Augmentation du capital social à concurrence de un million huit cent vingt mille euros (1.820.000,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million huit cent cinquante et un mille euros (1.851.000,- EUR) par la création de dix-huit mille deux cents (18.200) actions nouvelles, à libérer par apports en nature.

3) Mise en concordance des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer la désignation de la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes à cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million huit cent vingt mille euros (1.820.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million huit cent cinquante et un mille euros (1.851.000,- EUR) par la création et l'émission de dix-huit mille deux cents (18.200) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et libération.

De l'accord de tous les actionnaires les dix-huit mille deux cents (18.200) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Jean Pierre Meersseman,

dirigeant de sociétés, demeurant à Houtsaegerlaan (Kok) 30, B-9670 Koksijde,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Como, le 29 octobre 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Les dix-huit mille deux cents (18.200) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société d'une quote-part d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-neuf millions de lires italiennes (99.000.000,- LIT) représentant 99% du capital de la société à responsabilité limitée de droit italien SOCIETA' GESTIONI TECNICHE SANROCCO S.r.l., ayant son siège social à Como (Italie), Via Fratelli Recchi, 7, cette quote-part étant évaluée à un million huit cent vingt-trois mille trois cent soixante euros quatre-vingt-treize cents (1.823.360,93 EUR).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 18 octobre 2001 par Monsieur Bernard Ewen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 18.200 actions nouvelles, c'est-à-dire Euro 1.820.000,-

La preuve de la propriété des titres apportés a été rapportée au notaire soussigné par un extrait de la chambre de commerce de Como, ainsi que par une attestation de Dr Augusto Brenna, dottore commercialista à Como, qui certifie en outre que la quote-part apportée est libre de gages et d'autres charges en faveur de tiers. Ces documents resteront annexés aux présentes.

Est également annexé aux présentes la déclaration de renonciation à son droit de préemption du deuxième associé de la société à responsabilité limitée de droit italien SOCIETA' GESTIONI TECNICHE SANROCCO S.r.l.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante et un mille euros (1.851.000,- EUR) représenté par dix-huit mille cinq cent dix (18.510) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport consiste dans une quote-part représentant 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du capital social émis d'une société existante dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, M. Strauss, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76506/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.265.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(76507/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SISEG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 22.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2001

Les associés décident, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- d'augmenter le capital social, par incorporation de réserves, de LUF 4.250,- pour le porter de LUF 500.000,- à LUF 504.250,-;

- de convertir le capital social actuellement exprimé en 504.250,- LUF en 12.500,- EUR;

- une valeur nominale de 25,- EUR par action est adoptée;

- le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales de EUR 25,- chacune.»

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SISEG S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76618/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

EUROPEAN STYL CORPORATION

Siège social: Rollingen, 126, rue de Luxembourg.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Rollingen le 16 mai 2001 à 14 heures

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Clerc Christophe.

L'assemblée désigne alors Monsieur Jeannot Christophe comme scrutateur.

Monsieur le président expose:

- que la présente assemblée a été convoqué par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'assemblée;
 - que pour assister à la présente assemblée, l'actionnaire s'est conformé aux dispositions légales et statutaires;
 - qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 2 actionnaires détenant la totalité des actions sont présents ou représentés;
- que la présente assemblée a donc été régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Enregistrement de la démission du poste de gérant de la société EUROPEAN STYL CORPORATION de Monsieur Jeannot Christophe en date du 31 décembre 2000.
2. Enregistrement de la lettre de décharge de gérance donnée par Monsieur Clerc Christophe à Monsieur Jeannot Christophe.
3. Nomination de Monsieur Clerc Christophe au poste de gérant de la société EUROPEAN STYL CORPORATION.
4. Décharge à donner au gérant, Monsieur Jeannot Christophe, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.
5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Pleine et entière décharge est donnée, sans restrictions, au gérant de la société pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000, date de sa démission.
 2. Enregistrement de la lettre de décharge de gérance donnée par Monsieur Clerc Christophe à Monsieur Jeannot Christophe.
 3. Nomination de Monsieur Clerc Christophe au poste de gérant de la société EUROPEAN STYL CORPORATION.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Signature / Signature

Le président / Le scrutateur

Le soussigné Monsieur Clerc Christophe donne décharge de sa gérance pour la période allant du 27 juillet 2000 au 31 décembre 2000.

Cette lettre est faite pour ce que de droit.

Le 31 décembre 2000.

C. Clerc.

Le soussigné Monsieur Jeannot Christophe, gérant de la société EUROPEAN STYL CORPORATION, en poste depuis le 27 juillet 2000, démissionne en date du 31 décembre 2000.

Conformément à l'accord passé avec Monsieur Clerc Christophe en date du 31 décembre 2000, et comme le prouve la lettre de décharge dûment remplie ci-jointe, tout acte de gestion ayant eu lieu pendant son mandat allant du 27 juillet 2000 au 31 décembre 2000 est assumé par Monsieur Clerc Christophe.

Cette lettre est faite pour ce que de droit.

Le 31 décembre 2000.

C. Jeannot.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(76605/999/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.**STERLING FINANCIAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital: LUF 1.000.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 33.642.

Décision prise par les associés en date du 14 novembre 2001

Est nommé deuxième gérant M. Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig, avec pouvoir d'engager la société sans limitation par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(76651/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.420.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76631/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.420.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76632/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.420.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76633/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.420.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76634/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.420.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un mandataire

(76635/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76636/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76637/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76638/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76639/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76640/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76641/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 39.835.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76642/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

RADE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4620 Differdingen, 72, rue Emile Mark.
H. R. Luxemburg B 75.048.

—
Im Jahre zweitausendeins, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Dieter Röder, Kaufmann, wohnhaft zu D-54689 Daleiden, Hauptstrasse 17.

2.- Herr Radomir Jankovic, Koch, wohnhaft zu L-4611 Differdingen, 83, rue Jos Lommel.

Der Komparent sub 1.- erklärt dass er der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RADE, S.à r.l., mit Sitz in 4620 Differdingen, 72, rue Emile Mark, ist.

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 510 vom 18. Juli 2000.

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 75.048.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral übernommen wurden durch Herrn Dieter Röder, vorgeannt.

Die vorbenannten Komparenten haben den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden

Herr Dieter Röder, vorgeannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfzig (50) ihm gehörende Anteile besagter Gesellschaft an Herrn Radomir Jankovic, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 6.250,-).

Herr Radomir Jankovic ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Herr Dieter Röder erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Radomir Jankovic den Betrag von sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 6.250,-), erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Radomir Jankovic handelnd in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer und Herr Dieter Röder, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer, erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen und von der Zustellung gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Der Gesellschafter seinerseits erklärt diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Anschliessend haben sich die aktuellen Gesellschafter zu einer Generalversammlung zusammengefunden zu der sie sich als rechtens berufen betrachten, und sie haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Nach den vorstehenden Abtretungen von Gesellschaftsanteilen, beschliessen die Gesellschafter Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche übernommen wurden wie folgt:

1.- Herr Dieter Röder, Kaufmann, wohnhaft zu D-54689 Daleiden, Hauptstrasse 17, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Radomir Jankovic, Koch, wohnhaft zu L-4611 Differdingen, 83, rue Jos Lommel, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr zwanzig tausend (20.000,-) Franken.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Röder, R. Jankovic, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2001, vol. 352, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 23. November 2001.

H. Beck.

(75360/201/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

RADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 72, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 75.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

H. Beck.

(75361/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

N. GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.383.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Norbert Graas, Président Directeur Général e.r., demeurant à Senningerberg.

Monsieur Antoine Graas, administrateur-délégué, demeurant à Senningen.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée N. GRAAS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée N. GRAAS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.383, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 442 du 9 septembre 1995.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat, déclarant que la liquidation a été opérée aux droits des parties avant les présentes.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à Senningerberg, 30, rue de Grünwald.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Graas, A. Graas et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76510/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TREND-INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue des Puits.
R. C. Luxembourg B 55.545.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001, vol. 321, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TREND-INVEST S.A.

Signature

(76606/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

CATU, Société Civile Immobilière.
Siège social: Luxembourg, 2, rue Belle Vue.

STATUTS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, volume 132S, folio 47, case 10, qu'il a été constitué une société civile immobilière familiale entre:

Associés:

- 1) Monsieur Jean Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
 - 2) Madame Paule Kieffer, épouse de Monsieur Jean Welter, pharmacienne, demeurant à Luxembourg.
- Et leurs trois enfants:
- 3) Madame Annick Welter, employée privée, demeurant à Luxembourg.
 - 4) Monsieur Pierre Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
 - 5) Monsieur Michel Welter, économiste, demeurant à Los Angeles (USA).

Dénomination:

La société a pris la dénomination de CATU, Société Civile Immobilière.

Objet:

La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Siège:

Le siège de la société est établi à Luxembourg, 2 rue Belle Vue.

Gérance:

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés. Leurs pouvoirs sont fixés par les statuts.

Monsieur Jean Welter et Madame Paule Kieffer sont nommés associés-gérants pour une durée indéterminée. Ils engageront valablement la société en toutes circonstances par leur signature individuelle. En cas de décès de l'un des associés-gérants statutaires, la société sera gérée et administrée par l'associé-gérant survivant.

Après le décès des associés-gérants statutaires la société sera gérée et administrée par les associés Madame Annick Welter, Monsieur Pierre Welter et Monsieur Michel Welter qui engageront la société par la signature collective de deux associés-gérants.

Capital:

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribués comme suit:

1) Monsieur Jean Welter, prénommé: soixante-douze parts	72
2) Madame Paule Kieffer, prénommée: soixante-douze parts	72
3) Madame Annick Welter, prénommée: deux parts	2
4) Monsieur Pierre Welter, prénommé: deux parts	2
5) Monsieur Michel Welter, prénommé: deux parts	2
	<hr/>

Total: cent cinquante parts 150

Ces parts seront intégralement libérées par des versements en espèces.

Durée:

La société aura une durée de trente ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76508/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TOMA, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Belle Vue.

STATUTS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, volume 132S, folio 47, case 9, qu'il a été constitué une société civile immobilière familiale entre:

Associés :

- 1) Monsieur Jean Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
 - 2) Madame Paule Kieffer, épouse de Monsieur Jean Welter, pharmacienne, demeurant à Luxembourg.
- Et leurs trois enfants:
- 3) Madame Annick Welter, employée privée, demeurant à Luxembourg.
 - 4) Monsieur Pierre Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.
 - 5) Monsieur Michel Welter, économiste, demeurant à Los Angeles (USA).

Dénomination:

La société a pris la dénomination de TOMA, Société Civile Immobilière.

Objet:

La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Siège :

Le siège de la société est établi à Luxembourg, 2 rue Belle Vue.

Gérance:

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés. Leurs pouvoirs sont fixés par les statuts.

Monsieur Jean Welter et Madame Paule Kieffer sont nommés associés-gérants pour une durée indéterminée. Ils engageront valablement la société en toutes circonstances par leur signature individuelle. En cas de décès de l'un des associés-gérants statutaires, la société sera gérée et administrée par l'associé-gérant survivant.

Après le décès des associés-gérants statutaires la société sera gérée et administrée par les associés Madame Annick Welter, Monsieur Pierre Welter et Monsieur Michel Welter qui engageront la société par la signature collective de deux associés-gérants.

Capital

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribués comme suit:

1) Monsieur Jean Welter, prénommé: soixante-douze parts	72
2) Madame Paule Kieffer, prénommée: soixante-douze parts	72
3) Madame Annick Welter, prénommée: deux parts	2
4) Monsieur Pierre Welter, prénommé: deux parts	2
5) Monsieur Michel Welter, prénommé: deux parts	2

Total: cent cinquante parts 150

Ces parts seront intégralement libérées par des versements en espèces.

Durée:

La société aura une durée de trente ans.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76509/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

EURO DEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 41.953.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2001, vol. 321, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EURO DEAL, S.à r.l.

Signature

(76607/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ACRAF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(Anc. TOMORROW S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 75.546.

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOMORROW S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.546, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 596 du 21 août 2000.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Florange,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination en ACRAF INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de ACRAF INTERNATIONAL S.A.»

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 47.969.000,- (quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 48.000.000,- (quarante-huit millions d'euros) par la création, l'émission et la souscription de 479.690 (quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces.

3) Modification subséquente de l'article 3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 48.000.000,- (quarante-huit millions d'euros) divisé en 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

4) Transfert du siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ACRAF INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** La société prend la dénomination de ACRAF INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrent de quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros (47.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante-huit millions d'euros (48.000.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (479.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée admet la société anonyme de droit italien AZIENDE CHIMICHE RIUNITE ANGELINI FRANCESCO A.C.R.A.F. - S.p.A., ayant son siège social à I-Rome, Viale Amelia 70, à la souscription des quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (479.690) actions, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (479.690) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme de droit italien AZIENDE CHIMICHE RIUNITE ANGELINI FRANCESCO - A.C.R.A.F. - S.p.A., ayant son siège social à I-Rome, Via Amelia 70, ici représentée par Madame Sandrine Citti, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 novembre 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Les quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (479.690) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quarante-sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros (47.969.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire sous-signé qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 48.000.000,- (quarante-huit millions d'euros) divisé en 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg, 69, route d'Esch à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 20.000.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Citti, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 132S, fol. 49, case 3. – Reçu 19.350.647 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76512/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

ACRAF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(76513/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

NANCY REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 7.000.000,-.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 39.681.

Décision prise par les associés en date du 14 novembre 2001

Est nommé deuxième gérant M. Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig, avec pouvoir d'engager la société sans limitation par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76652/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.382.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Norbert Graas, Président Directeur Général e.r., demeurant à Senningerberg.

Monsieur Antoine Graas, administrateur-délégué, demeurant à Senningen.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée EURO-MOTOR GRAAS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.382, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 442 du 9 septembre 1995.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- Les associés décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat, déclarant que la liquidation a été opérée aux droits des parties avant les présentes.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à Senningerberg, 30, rue de Grünewald.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Graas, A. Graas et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2001

F. Baden.

(76511/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

HINPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), ici représentée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001;

2.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire soussigné en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HINPAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin, à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action | 1 |
| 2) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 499 |
| Total: cinq cents actions | 500 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du Capital Social

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les cinquante mille euros (50.000,- EUR), représentant le capital social, équivalent à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique);
- 2) Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange;
- 3) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, demeurant à Pregassona (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 novembre 2001, vol. 423, fol. 25, case 3. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 novembre 2001

A. Weber.

(76519/236/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

KARL BRAUN LUX INTERIEUR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den einundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

KARL BRAUN INNENAUSBAU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in D-72221 Haiterbach, Lange Umbrüche 1-5,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herr Karl Braun, Tischler, wohnhaft in D-72221 Haiterbach, Lange Umbrüche 1-5,

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist Innenausbau- Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen KARL BRAUN LUX INTERIEUR, S.à r.l..

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bascharage.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 125,-).

Diese einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von der alleinigen Gesellschafterin, KARL BRAUN INNENAUSBAU, GmbH, mit Sitz in D-72221 Haiterbach, Lange Umbrüche 1-5, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendeins.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten.

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf achthundertsiebzig Euro (EUR 870,-) oder fünfunddreissigtausendsechshundneunzig luxemburgische Franken (LUF 35.096,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital abgeschätzt auf fünfhundertviertausendzweihundertneunundvierzig luxemburgische Franken (LUF 504.249,-).

Ausserordentliche Generalversammlung.

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Herr Karl Braun, vorgenannt.
Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.
3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Braun, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 62, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 29. November 2001.

E. Schlessler.

(76515/227/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 33.467.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées».

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ENTREPRISE ALFIO SANTINI & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76625/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SANTINI & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.
R. C. Luxembourg B 34.963.

—
Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SANTINI & CO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76617/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

EUROSALON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 4.000.000,-.

Siège social: Bereldange, 93, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.305.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2001

- La valeur nominale des parts sociales est supprimée.

- Le capital social de LUF 4.000.000,- est converti en EUR 99.157,41.

- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 100.000,- par incorporation d'un montant de EUR 842,59 sur les résultats reportés.

- Les articles 6 et 7 sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100.000,- EUR.»

«**Art. 7.** Le capital social est divisé en 2.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76650/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

EUROSALON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 4.000.000,-.

Siège social: Bereldange, 93, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76680/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

MARKETELEMATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.248.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2001.

C. Revoldini

Administrateur-délégué

(76608/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MARKETELEMATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.248.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2001.

C. Revoldini

Administrateur-délégué

(76609/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MARKETELEMATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.248.

Le bilan au 30 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2001.

C. Revoldini

Administrateur-délégué

(76610/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MARKETELEMATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.248.

Le bilan au 30 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 novembre 2001.

C. Revoldini

Administrateur-délégué

(76611/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MARKETELEMATICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.248.

Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2001

Lieu de la réunion: 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Date: 27 novembre 2001 - 15.00 heures.

Le 27 novembre 2001 s'est réunie à 15.00 heures au siège provisoire de la société l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société pour délibérer des points suivants à l'ordre du jour.

- 1) Rapport d'activité du conseil d'administration pour les exercices 1997, 1998, 1999, 2000.
- 2) Rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 1997, 1998, 1999, 2000.
- 3) Vote sur l'approbation des bilans des exercices 1997, 1998, 1999, 2000.
- 4) Mise en liquidation de la société.
- 5) Divers.

Monsieur Carolo Revoldini, administrateur-délégué et président du conseil d'administration, ouvre la séance ce mardi 27 novembre 2001 à 15.00. Le président désigne comme secrétaire Madame Giulia Gambucci et comme scrutateur Monsieur Richard Glay.

Il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes et/ou représentées de sorte que l'assemblée générale peut valablement délibérer de tous les points à l'ordre du jour.

Résolutions

1. L'assemblée générale prend connaissance tant du rapport du conseil d'administration que des propositions des bilans des exercices 1997, 1998, 1999 et 2000. Il ressort des bilans des pertes d'exercices suivantes:

- pour l'exercice 1997 LUF 160.330,-;
 - pour l'exercice 1998 LUF 285.157,-;
 - pour l'exercice 1999 LUF 356,-;
 - pour l'exercice 2000 LUF 101.060,-;
- soit au total des pertes cumulées de LUF 546.903,-.

L'assemblée générale décide de reporter la perte cumulée des exercices 1997, 1998, 1999 et 2000 sur l'exercice 2001.

2. Le rapport du conseil d'administration et du commissaire au compte sont acceptés par l'assemblée générale.

3. Le président du conseil d'administration demande qu'acte lui soit donné que les actionnaires l'ont personnellement informé qu'ils n'entendent plus continuer le pacte sociétaire. La société n'a eu aucune activité pendant tous les exercices concernés au Luxembourg. Les valeurs au bilans résultent des activités en Italie avant le transfert de la société. La licence/brevet à l'actif pour une valeur nominale de LUF 48.680,- n'a en réalité plus aucune valeur effective, alors que d'après Monsieur Giorgio Daveri, ancien administrateur de la société et actionnaire majoritaire, il s'agit d'une licence de programme pour computers en matière de gestion de réservation de chambres d'hôtels, développé au courant des exercices 1992-1995, mais n'ayant déjà à l'époque pas trouvé de preneurs. Actuellement ce programme est totalement désuet. Le poste clients à l'actif des exercices concernés, sont toujours d'après les propos recueillis auprès de l'ancien administrateur et actionnaire majoritaire de la société, des créances irrécupérables, alors que les sociétés AIRLINK S.R.L.MILAN (créance de I.T.L. 49.537.500), BRAVIA INTERNATIONAL TRAVEL MILAN (créance de I.T.L. 991.666) et PROTAM S.R.L.MILAN (créance de I.T.L. 595.000) sont toutes en faillite depuis les exercices 1993 et les faillites ont été clôturées pour défaut d'actif. De même la participation de I.T.L. 35.000.108 est une participation minoritaire dans le capital de BRAVIA INTERNATIONAL TRAVEL S.R.L.MILAN, de sorte qu'aussi ce poste d'actif ne représente aucune valeur réelle.

Sur ce l'assemblée générale décide sur le champ de se réunir en assemblée générale extraordinaire ayant à l'ordre du jour la dissolution de la société et la mention d'un liquidateur.

1. L'assemblée extraordinaire décide à l'unanimité la dissolution de la société.

2. Est nommé liquidateur Monsieur Carlo Revoldini, docteur en droit, prénommé. Le liquidateur a tous les pouvoirs nécessaires pour porter son mandat à terme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, la séance est close à 15.35 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Rapport du conseil d'administration du 20 novembre 2001

L'administrateur-délégué, Monsieur Carlo Revoldini, demeurant à Rome ouvre le conseil d'administration à 11.00 heures.

Sont présents:

- Monsieur Carlo Revoldini, administrateur-délégué et président du conseil;
- Madame Giulia Gambucci, administratrice;
- Maître Paul Dieschbourg, avocat demeurant à Luxembourg, étant dûment excusé.

Le conseil prend connaissance des bilans d'exercice 1997, 1998, 1999 et 2000. IL ressort une perte d'exercice globale de LUF 546.903,-. Cette perte, suivant les déclarations du président du conseil d'administration résulte suivant les déclarations que les actionnaires lui ont donné des activités de la société alors qu'elle était encore active en Italie.

La société n'a eu aucune activité pendant tous les exercices concernés au Luxembourg. La licence/Brevet à l'actif pour une valeur nominale de LUF 48.680,- n'a en réalité plus aucune valeur effective, alors que d'après Monsieur Giorgio Daveri, ancien administrateur de la société et actionnaire majoritaire, il s'agit d'une licence de programme pour computers en matière de gestion de réservation de chambres d'hôtel, développé au courant des exercices 1992-1995, mais n'ayant déjà à l'époque pas trouvé de preneurs.

Actuellement ce programme est totalement désuet. Le poste clients à l'actif des exercices concernés, sont toujours d'après les propos recueillis auprès de l'ancien administrateur et actionnaire majoritaire de la société, des créances irrécupérables, alors que les sociétés AIRLINK S.R.L. MILAN (créance de I.T.L. 49.537.500), BRAVIA INTERNATIONAL TRAVEL MILAN (créance de I.T.L. 991.666) et PROTAM S.R.L. MILAN (créance de I.T.L. 595.000) sont toutes en faillite depuis les exercices 1993 et les faillites ont été clôturées pour défaut d'actif. De même, la participation de I.T.L. 35.000.108 est une participation minoritaire dans le capital de BRAVIA INTERNATIONAL TRAVEL S.R.L.MILAN, de sorte qu'aussi ce poste d'actif ne représente aucune valeur réelle.

Le conseil d'administration propose de reporter la perte d'exercice, cumulée avec celle de l'exercice 1998 de LUF 546.903,- sur l'exercice 2001.

La séance est clôturée à 11.10 heures.

Rome, le 20 novembre 2001.

C. Revoldini

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76612/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**IMMOBIL ECO S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. NATURIMM S.A.H.).**
R. C. Luxembourg B 40.283.

Docteur iur Carlo Revoldini informe que le siège social de la société IMMOBIL ECO S.A.H. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Dr. iur. C. Revoldini.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 57, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76614/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

CADEAUX LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée du 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, l'associé a décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

L'associé décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'associé décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CADEAUX LOSCHETTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76619/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

RAMIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 17.175.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

Administrateurs:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.

- Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg.

- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76663/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FZ PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 53.367.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FZ PEINTURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76620/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

IMMOBILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 11, rue de l'Ermitage.
R. C. Luxembourg B 12.275.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,32 (cent cinq euros trente-deux centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Howald, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76621/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

NOSTAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 5.026.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76690/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

INNOVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 19.022.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée du 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INNOVALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76622/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue des Bois.
R. C. Luxembourg B 67.536.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,32 (cent cinq euros trente-deux centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76623/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.712.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76682/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

REBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 48, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 17.776.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REBRA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76624/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SOCIETE D'EXPLOITATION REINERTZ & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 3, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.807.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées».

Bour, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE D'EXPLOITATION REINERTZ & CIE

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76626/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SOLAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 60.724.

Par lettre recommandée en date du 22 novembre 2001, EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76668/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

S.E.E.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.192.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées».

Luxembourg, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.E.E.T., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76627/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

BOUCHERIE-SALAISONS MARCO MEYER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.039.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centièmes).

Il est décidé ensuite d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros trente et un centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est d'autre part décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées».

Bascharage, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOUCHERIE-SALAISONS MARCO MEYER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 540, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76628/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

PROM-INFO EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 60.724.

Par lettre recommandée en date du 22 novembre 2001, EURAUDIT, S.à r.l., a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76669/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

INTERROUTE, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 27.746.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois), en EUR 24.789,35 (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 210,65 (deux cent dix euros soixante-cinq centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées».

Foetz, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERROUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76629/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange, 123, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 3.404.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 19 octobre 2001

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 4.600.000,- (quatre millions six cent mille francs luxembourgeois), en EUR 114.031,02 (cent quatorze mille trente et un euros deux centièmes).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 968,98 (neuf cent soixante-huit euros quatre vingt dix-huit centièmes), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 115.000,- (cent quinze mille euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 4.600 (quatre mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 115.000,- (cent quinze mille euros) représenté par 4.600 (quatre mille six cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune».

Fentange, le 19 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 540, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76630/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

SERENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 53.283.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76683/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FONDATION FRANÇOIS-ELISABETH, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 449 du 7 octobre 1992. Approuvée par arrêté grand-ducal du 29 juin 1992, publié au Mémorial C N° 556 du 28 novembre 1992. Statuts modifiés en date du 19 juillet 2000 par acte du même notaire, publié au Mémorial N° 175 du 7 mars 2001. Approuvés par arrêté grand-ducal du 1^{er} septembre 2000.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2000

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif immobilisé	1.572.157.161,-	Capitaux propres	1.094.344.175,-
Actif circulant	16.582.652,-	Dettes	494.224.463,-
		Résultat de l'exercice	171.175,-
	<u>1.588.739.813,-</u>		<u>1.588.789.813,-</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2000

Charges d'exploitation	-323.476,-
Résultat financier	494.651,-
Autres produits	0,-
Résultat de l'exercice	<u>171.175,-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2001

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges d'exploitation	1.150.000,-	Produits financiers	250.000,-
		Autres produits	200.000,-
	<u>1.150.000,-</u>		<u>450.000,-</u>

Composition actuelle du Conseil d'Administration

Monsieur Paul Henri Meyers, docteur en droit, Luxembourg, Président.
Monsieur Raymond Lies, médecin spécialiste, Kayl.
Monsieur Francis Delvaux, médecin spécialiste, Luxembourg.
Madame Reine Duhr, en religion Soeur Marie-Albert Duhr, Supérieure Générale, Luxembourg.
Madame Marie Knepper, en religion Soeur Marie-Eugénie Knepper, Luxembourg.
Madame Josette Lehnern, en religion Soeur Josette Lehnern, économiste, Luxembourg.
Maître Jean-Louis Schiltz, avocat, Luxembourg.
Monsieur le Chanoine Mathias Schiltz, Vicaire Général, Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol.560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76644/504/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

BRESSART FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 71.936.

1) Suite à la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction, auxquels décharge pleine et entière a été donnée, ont été nommés pour terminer leur mandat:

Conseil d'administration:

- M. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- M. Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig, Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social au 16, allée Marconi à Luxembourg.

2) Le siège social de la société a été transféré au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76671/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PLANDER SECURITIES LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 71.928.

—
Extrait de l'assemblée générale du 22 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de ITL 250.000.000,- (deux cent cinquante millions) est converti en EUR 129.114,22 (cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents) représenté par 250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 129.114,22 (cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents) représenté par 250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76646/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PLANDER SECURITIES LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 71.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76693/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SITRAG TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.673.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de LUF 50.000.000,- (cinquante millions) est converti en EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux).
3. Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 1.250.000,- par incorporation d'un montant de EUR 10.532,38 sur le résultat de l'année.
4. L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 1.250.000,- représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76648/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SITRAG TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76697/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 500.000,-.

Siège social: Bertrange, 19, Cité Alexandre de Colnet.
R. C. Luxembourg B 30.752.

Extrait des résolutions de la réunion des associés du 19 octobre 2001

- La valeur nominale des parts sociales est supprimée.
- Le capital social de LUF 500.000,- (cinq cent mille) est converti en EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents).
- L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 12.394,68,- (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents) représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76649/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: LUF 500.000,-.

Siège social: Bertrange, 19, Cité Alexandre de Colnet.
R. C. Luxembourg B 30.752.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76692/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

EURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.108.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 5.000.000,- (cinq millions) est converti en EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social de la société est fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76659/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

EURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.108.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

- M. Claude Bindels, Directeur, demeurant à Leudelange, 150, rue de la Gare, Président, Administrateur-délégué;
- M. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi;
- Mme Evelyne Guillaume, diplômée en sciences économiques, demeurant à Bertrange, 8, rue Spierzelt.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76660/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

EURIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.108.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76708/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HAMMER LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I.
H. R. Luxemburg B 65.968.

Auszug aus den Beschlüssen der Generalversammlung vom 15. November 2001

- Der Nominalwert der Aktien wird aufgehoben.
- Das Gesellschaftskapital von LUF 2.500.000,- (zwei Millionen fünfhunderttausend) wird in EUR 61.973,38 (einundsechzigtausendneuhundertdreiundsiebzig euro und achtunddreissig cent) umgewandelt.
- Im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 betreffend die Umwandlung des Gesellschaftskapitals der Handelsgesellschaften in euro (EUR) wird das Kapital auf EUR 64.000,- (vierundsechzigtausend) erhöht durch Einbringung von EUR 2.026,62 aus den Gewinnvorträgen.
- Artikel 5 der Satzung wird folgendermaßen abgeändert:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 64.000,- (vierundsechzigtausend) und ist in 1.000 Aktien ohne Nominalwert eingeteilt.»

Gleichlautender Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76653/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HAMMER LOGISTIK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 65.968.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76679/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

MIWWELHAUS KOEUNE S.A., Société Anonyme.

Capital: 50.000,00 EUR.

Siège social: Mersch, 4, Um Mierscherbiérg.
R. C. Luxembourg B 64.400.

A été nommé administrateur en remplacement de Mlle Julie Koeune, étudiante, demeurant à Dudelange, Monsieur Fernand Simon, employé privé, demeurant 1A, rue J.P. Gaspard, L-9142 Burden, qui terminera le mandat de Mlle Julie Koene, prénommée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76666/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HAMMER TRANSPORT A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-3222 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
H. R. Luxemburg B 65.969.

Auszug aus den Beschlüssen der Generalversammlung vom 15. November 2001

- Der Nominalwert der Aktien wird aufgehoben.
- Das Gesellschaftskapital von LUF 2.500.000,- (zwei Millionen fünfhunderttausend) wird in EUR 61.973,38 (einundsechszigtausendneuhundertdreiundsiebzig euro und achtunddreissig cent) umgewandelt.
- Im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998 betreffend die Umwandlung des Gesellschaftskapitals der Handelsgesellschaften in euro (EUR) wird das Kapital auf EUR 64.000,- (vierundsechzigtausend) erhöht durch Einbringung von EUR 2.026,62 aus den Gewinnvorträgen.
- Artikel 5 der Satzung wird folgendermaßen abgeändert:
«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 64.000,- (vierundsechzigtausend) und ist in 1.000 Aktien ohne Nominalwert eingeteilt.»

Gleichlautender Auszug
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76654/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HAMMER TRANSPORT A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-3222 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxemburg B 65.969.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76678/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SOCIETE FORESTIERE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxemburg B 42.107.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 3 mai 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de FRF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille) est converti en EUR 381.122,54 (trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux euros et cinquante-quatre cents) représenté par 25.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social de la société est fixé à EUR 381.122,54 (trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux euros et cinquante-quatre cents) représenté par 25.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76655/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SOCIETE FORESTIERE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxemburg B 42.107.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

- Monsieur Yves-Marie Magnant, directeur de sociétés, demeurant à P-Lisbonne, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76656/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SOCIETE FORESTIERE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.107.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76699/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SOCIETE FORESTIERE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.107.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76703/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.653.

—
Les comptes annuels, ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(76746/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.653.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 11 avril 2001

Nominations statutaires

Commissaire aux comptes

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76747/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SILEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 33.778.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2000

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
- L'article trois des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76661/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SILEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 33.778.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(76684/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

SILEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 33.778.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(76705/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CONFECTION MAFFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: Differdange, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.901.

—
Extrait des résolutions de la réunion des associés du 14 septembre 2000

- La valeur nominale des parts sociaux est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 500.000,- (cinq cent mille) est converti en EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatorze euros soixante-huit cents).
- L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents), représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76673/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

COMPACT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.111.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 26 juin 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société de LUF 25.000.000,- est converti en EUR 619.733,82.
3. Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 620.000,- par incorporation d'un montant de EUR 266,18 (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).
4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 620.000,-, représenté par 25.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76664/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

COMPACT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.111.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(76707/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ROMABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 57, rue de Luxembourg.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 559, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76804/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ROMABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 7, route d'Echternach.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 559, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76805/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ROMABELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 7, route d'Echternach.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76806/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PHARMACOPOLE S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.250.000,- LUF.

Siège social: Leudelange, 150, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.365.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) est converti en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 32.200,00 (trente-deux mille deux cents) par incorporation d'un montant de EUR 1.213,31 sur les résultats reportés.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 32.200,00 (trente-deux mille deux cents), représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76665/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PHARMACOPOLE S.A., Société Anonyme.

Capital: 1.250.000,- LUF.

Siège social: Leudelange, 150, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.365.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76689/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FIDESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.578.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76681/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FIDESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.578.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76702/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HOSPILUX S.A., Société Anonyme.
Capital: 2.000.000,- LUF.
Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 21.022.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 novembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 50.000,00 (cinquante mille) par incorporation d'un montant de EUR 421,30 sur les résultats reportés.
- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille), représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76667/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

HOSPILUX S.A., Société Anonyme.
Capital: 2.000.000,- LUF.
Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 21.022.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(76688/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.592.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
3. L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76657/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.592.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(76701/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.592.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76709/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 20.592.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76710/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

AEROLIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 79.051.

—
Par décisions du Conseil d'Administration datées du 4 octobre 2001, ont été nommés respectivement:

Monsieur Donald M. Harisson, demeurant à «Buckingham Palace», 11, avenue St Michel, 98000 Monte-Carlo: Président du Conseil d'administration;

Monsieur Remo Schurmann, demeurant à «Le Mantegna», 18, quai Jean Charles Rey, 98000 Monaco: Administrateur;

Monsieur Christophe Klemm, demeurant à «Le Continental», place des Moulins, 98000 Monte-Carlo: Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76670/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PROMAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 38.422.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2001

1. La valeur nominale des actions des supprimée.

2. Le capital social de 6.000.000,- LUF (six millions) est converti en EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze).

3. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze), représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76674/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

LADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 72.714.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76685/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

LADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 72.714.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76686/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ZAMORA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 62.375.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 221 du 7 avril 1998.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 28 septembre 2001

1. L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 27 septembre 2001.

2. L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.

3. La liquidation de la société anonyme ZAMORA S.A. est définitivement close, la société est dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social, 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76672/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

MITEZZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.581.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(76687/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ARMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.266.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 mai 2001

- Le capital de la société de 5.000.000,- LUF est converti en EUR 123.946,76.
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 125.000,00 par incorporation d'un montant de EUR 1.053,24 sur les résultats reportés.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 125.000,00, représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76675/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CHEMINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.552.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois virgule quatre vingt un (619.733,81 EUR), représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76719/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CHEMINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.552.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(76742/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CHEMINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.552.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 17 avril 2001

Nominations statutaires

Conseil d'administration:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg);
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76743/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

GODFROY & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.357.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée.
2. Le capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) est converti en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf).
3. L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.968,69, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76676/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

COSTUME INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung VOLLSTOFF, S.à r.l., mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, am 26. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 632 vom 5. Dezember 1996, eingetragen im Handelsregister Luxembourg Nummer B 56.393 vertreten durch seine alleinige Geschäftsführerin Dame Ulrike Kremer, geborene Bindges, Modedesignerin, wohnhaft in D-54294 Trier, Herresthal 1, hierzu ernannt auf Grund der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung abgehalten im Anschluss an die Gesellschaftsgründung vom 26. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 632 vom 5. Dezember 1996.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanggesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung und der Handel von Bekleidungsartikeln, sowie die Erbringung sämtlicher sonstiger in diesem Zusammenhang stehenden Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszieckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet COSTUME INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) EUR, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig (25,-) EUR pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, der Komparentin VOLLSTOFF, S.à r.l. Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 25, rue des Capucins, vertreten wie hiervor erwähnt, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) EUR steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung im Falle von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Fall von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung die anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahre.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. Dezember 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf dreiundvierzigtausend Luxemburger Franken (43.000,-) geschätzt.

Abschätzung

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital auf fünfhundertviertausend zweihundertneunundvierzig Luxemburger Franken (504.249,-) abgeschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle an einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1313 Luxemburg, 25, rue des Capucins, festgesetzt.

2) Die alleinige Gesellschafterin VOLLSTOFF, S.à r.l., vertreten wie hiavor erwähnt, ernennt Dame Ulrike Kremer, geborene Bindges, Modedesignerin, wohnhaft in D-54294 Trier, Herresthal 1 für eine unbestimmte Dauer zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COSTUME INTERNATIONAL, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin verpflichtet.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Name, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparanten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. Kremer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2001, vol. 516, fol. 78, case 1. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Schlink

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 28. November 2001

J. Gloden.

(76808/213/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

AGRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.153.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2000, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifiée comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69 EUR), représenté par cent vingt-cinq actions (125) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76720/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

COFISO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.891.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs français en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros cent soixante et onze mille cinq cent cinq virgule quatorze (171.505,14 euros), représenté par deux mille cinq cents actions (2.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76722/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

CERATUNGSTEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niedercorn, Zone Industrielle Haaneboesch.
R. C. Luxembourg B 24.496.

Constituée par acte de Notaire Joseph Kerchen du 30 juin 1986, statuts modifiés par acte du même notaire du 18 février 1988, 20 juillet 1990, 15 mars 1995 et par décision de l'assemblée générale des associés du 18 avril 2001.

Statuts publiés au Mémorial C 252 du 4 septembre 1986, modifications publiées C 132 du 18 mai 1988, C33 du 30 janvier 1990, C305 du 4 juillet 1995. L'article 5 des statuts s'est encore trouvé modifié le 13 novembre 2001 par suite de cessions de parts sociales, enregistrées, selon extrait publié au Mémorial C.

Statuts coordonnés

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Capital social

«Le capital social est fixé à deux millions six cent trente-six mille trois cent soixante-quinze (2.636.375,-) Euros, représenté par cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq (105.455) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) Euros chacune, entièrement libérées, détenues comme suit:

- CERAMETAL, S.à r.l. 105.445 parts

Pour extrait conforme en vue de sa publication au Mémorial C

Pour la société

Signature

(77000/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

ECOTERRES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.940.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76723/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.642.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69 EUR), représenté par cent actions (100) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76724/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

PREBON YAMANE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 10.873.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2002:

- 1.- Monsieur Garry Pithers, chief executive officer PREBON MARSHALL YAMANE EMEA, demeurant au 64, Alderton Hill, Loughton, Essex IG10 3 JB, Président
 - 2.- Monsieur Peter Svensson, courtier en devises, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué
 - 3.- Monsieur Bernd R. Bachhausen, courtier en devises, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué
 - 4.- Monsieur Alphonse Grethen, courtier en devises, demeurant à Roeser
 - 5.- Monsieur Jesper Brodersen, courtier, demeurant à Op der Hobuch, 16, L-5832 Fentange
 - 6.- Monsieur Henrik Strobel, courtier, demeurant 3D, rue de Wormeldange, L-7390 Blaschette.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

B. R. Bachhausen
Managing Director

(77018/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

INDUSTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.400.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros soixante-quinze mille (75.000,00 EUR), représenté par trois cents actions (300) d'une valeur nominale de euros deux cent cinquante (250,00 EUR), entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76725/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

INTERNATIONAL SPORTING TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.907.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

L'Assemblée fixe le capital de la société à euros cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule onze (53.297,11 EUR), représenté par deux mille cent cinquante actions (2.150) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76726/657/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

AUTO-VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 19, rue A. Klein.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdrorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné:

Ont comparu:

1. Sven Simon, directeur, demeurant à D-54296 Trier, 24, Kreuzflur.

2. Henri Philippe, indépendant, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 19, rue Adolphe Klein.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AUTO-VISION S.A.

Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.

Il peut être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être prorogée successivement ou dissoute par décision anticipée de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts. La société peut prendre des engagements pour un terme dépassant sa durée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location de courte ou de longue durée de véhicules automobiles.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'option pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-5 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mil un.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mil deux.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elle ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Sven Simon, prédit, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2. Henri Philippe, prédit, deux actions	2
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charge sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs (45.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Sven Simon, susdit
 - b) Henri Philippe, susdit
 - c) OST IN WEST S.A. avec siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 19, rue Adolphe Klein.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

3. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1).

4. Est nommé commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE VIC. COLLE ET ASSOCIEES, S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5. L'adresse du siège social est fixée à L-5653 Mondorf-les-Bains, 129, rue Adolphe Klein.

6. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs tous présents, ont, à l'unanimité des voix, nommé administrateur-délégué, Sven Simon, préqualifié, qui est chargé de la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Simon H. Philippe, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2001, vol. 465, fol. 15, case 2. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2001.

R. Arrensdorff.

(76827/218/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.